



**Conseil Communal  
L'Isle**

**Procès-Verbal  
Séance du Conseil communal du 7 décembre 2023**

**Accueil**

La séance du Conseil communal débute à 19h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillères-ers, à Mme Annelise Rime, Syndique, à MM. Steve Baudat, Claude Rosat, Eric Hostettler et Philippe Mülhauser, Municipaux, à Mme Véronique Grandjean, Boursière, aux membres du bureau, aux huissiers, à la presse ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, donne quelques explications concernant le bon déroulement de la soirée ainsi que le repas qui suivra le Conseil à l'Hôtel de La Balance. La séance est également enregistrée mais ceci uniquement pour la rédaction du PV, l'enregistrement sera ensuite effacé. Il est également rappelé quelques règles concernant la prise de parole.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

**Point 1. Statutaire.**

L'appel est fait par la secrétaire. **41** Conseillers-ères présents-es, **4** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absent-e lors de l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. L'**ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **40** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Concernant le **courrier** : aucun courrier n'a été reçu par le Conseil Communal.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance 04.10 2023. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **38** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

## **Point 2 : Assermentation d'un Conseiller.**

Suite à la démission de M. Grégory Pittet, M. Jürg Hostettler, Président, procède à l'assermentation de M. Paul Chatenoud, Conseiller, qui, après lecture de l'article 9 de la LC, lève la main droite et dit « je le promets ».

## **Point 3. Préavis 05/2023 : Budget 2024**

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Pierre Olivier Cloux, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission des finances. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Le budget 2024 est examiné poste par poste, par les Conseillers-ères.

M. Denis Baudat, Conseiller : à la page II chiffre romain : Groupe 31 – Biens, service et marchandise – le coût de l'énergie a été revu à la baisse... avec en 2024 une taxe pour les barrages/écologique et une augmentation de 7.7% à 8.1% de la TVA. Est-il judicieux de revoir ces coûts à la baisse ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : ces coûts avaient été beaucoup augmentés entre 2022 et 2023 et nous sommes revenus un peu en arrière. Quant nous comparons les factures entrées il y a eu de bons rabais avec moins d'énergie dépensée. Nous nous sommes alignés sur les chiffres 2023, raison pour laquelle les chiffres ont été revus un peu à la baisse.

### **1. Administration Générale :**

M. Sylvain Chenuz, Conseiller : la piscine de Cossonay avait été présentée comme largement « *facilement* » bénéficière, nous constatons qu'après peu d'années nous avons déjà fs 22'000.-- de couverture pour la Commune, ce qui représente par rapport à toutes les Communes environnantes, un certain déficit. Les comptes sont-ils supervisés ? Est-ce que cela va être comme ça chaque année et arriverons-nous un jour à fs 0.-- ?

Mme Annelise Rime, Syndique : effectivement nous avons porté au budget un montant de fs 22'000.--, ce qui correspond à un déficit pour 2022 de fs 5.--/habitant, acté qui sera à payer avec le décompte 2023. Nous avons également porté le déficit budgété de fs 15.--/habitant. Nous espérons que nous n'atteindrons pas ces montants-là, nous avons tenu compte des montants présentés lors du Conseil Intercommunal. A titre personnel, Mme La Syndique est membre du Comité de Direction et il y a une déléguée à la piscine soit Mme Cynthia Philippin. Les chiffres ont été validés au niveau du Conseil Intercommunal. Nous avons un chiffre qui est facturé par élève soit fs 440.-- qui n'a pas été modifié depuis le début. Nous sommes encore dans une phase de « *mise en route de cette piscine* ». L'école de natation fonctionne très bien et a été reprise depuis 2023 par l'Association Piscine des Chavannes. Les cours étaient donnés auparavant par Lausanne Natation. Nous sommes attentifs au niveau du Comité de Direction à faire baisser ces coûts. Les augmentations des coûts de l'énergie entrent également en ligne de compte, la piscine devant être chauffée. Le but du comité est d'arriver à fs 0.--.

### **2. Finances : Pas de question.**

### 3. Domaines et Bâtiments :

M. Paul Hutzli, Conseiller : 314.02 : Entretien chalets, refuges, hangars : en 2023 concernant le chalet des Italiens, il avait été budgeté un montant non utilisé car les travaux coûtaient plus cher que le montant budgeté. Pour 2024, aucun montant n'est budgeté. Un préavis va-t-il être présenté et est-ce pour cette raison qu'il n'y a pas de montant réservé pour ce futur travail ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : comme déjà dit lors de la séance du 04.10.2023, le chalet de Italiens va faire l'objet d'un préavis présenté en mars/juin 2024. Ceci avait été prévu au budget 2023, mais en raison de la fluctuation des prix il n'était plus possible de respecter le budget. Raison du prochain préavis avec des devis corrects et à jour. Non, il n'y a pas de montant budgeté pour ce travail.

4. **Travaux** : Pas de question.

5. **Instructions Publiques et Cultes** : Pas de question.

6. **Police** : Pas de question.

### 7. Sécurité Sociale :

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : 452.00 : Rétrocession AJERCO : l'augmentation du montant budgeté à ce poste est-il lié à l'augmentation des enfants en garderie; ou alors s'agit-il de l'augmentation du coût unitaire par enfant ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ceci est lié au réseau AJERCO dont nous sommes membres avec, pour le budget 2024, la création de 111 places, expliquant la forte augmentation de ces montants. Pour l'accueil collectif, il est prévu 22 places en préscolaire à Eclépens, 44 places en préscolaire à Cossonay et 48 places pour le parascolaires à Cossonay, soit 22.5 mio de plus et une charge aux communes de 7.5 mio. Il n'est pas dit que tout va être dépensé.

Concernant le préscolaire, la Commune paie par enfant.

Pour le parascolaire, les frais sont à la prestation, si des enfants de L'Isle vont au parascolaire, la Commune de L'Isle devra payer un montant de 10% des frais pour l'Ilot (correspondant au territoire pour le périmètre du primaire), la commune paie la prestation. Le montant du parascolaire est réparti entre toutes les communes en fonction du nombre d'enfants. Les chiffres du budget et les comptes ne correspondent donc pas. La représente est Mme Céline Käser.

### 8. Services Industriels :

M. Denis Baudat, Conseiller : lors de la réfection du bâtiment du CAD il a été posé un certain nombre de panneaux solaires (production électrique ?), il n'a pas été retrouvé d'information à ce sujet-là ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : les chiffres n'étant pas encore à disposition, rien n'a été mis au budget. Nous aurons une jolie surprise dans les comptes.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : concernant le plan d'investissement (page 24), il était prévu un montant de fs 500'000.-- en 2023 pour le séparatif, éclairage public et eau potable Villars-Bozon-La

Potale. A ma connaissance ces travaux n'ont pas été effectués et l'année est bientôt terminée ? Y a-t-il une date prévue pour ces travaux ? Est-il réaliste que les travaux soient réalisés en 2024 ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ces travaux n'ont pas été effectués. Ils seront effectués avant la fin de la législature si tout va bien ? Les MBC avaient contacté la Commune pour les informer que la mise à niveau des quais serait faite en 2023. Il était prévu que les travaux de la Rue de la Potale seraient coordonnés à ceux de la Gare, pour ensuite réaliser les travaux à Villars-Bozon. Actuellement, les MBC ne sont plus très pressés de faire les réfections prévues à L'Isle. La Commune ne va donc plus attendre sur les MBC pour faire les travaux sur la Rue de la Potale et à Villars-Bozon. Actuellement la priorité est de terminer les travaux du Hameau de la Coudre puis passer aux étapes suivantes. Les travaux ne seront pas réalisés en 2024.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : Concernant l'éclairage public ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : le matériel est arrivé, les travaux vont commencer la semaine prochaine et normalement d'ici la fin de l'année 2023, tout l'éclairage de la Commune y compris Villars-Bozon sera passé en LED, avec un éclairage neuf.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 05/2023.

*Au terme de ce rapport, nous vous proposons Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :*

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE**

- *vu le préavis de la Municipalité*
- *ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner*
- *considéré que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour*

#### **DECIDE**

- *d'adopter le budget pour l'année 2024 par CHF 5'928'904.00 aux recettes et CHF 6'230'950.00 aux dépenses.*

Le préavis 05/2023 est accepté par une large majorité par **37** voix pour, **0** voix contre et **3** abstentions.

**Point 4. Préavis No 06/2023 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.00 TTC pour la réalisation d'un avant-projet de construction d'un bâtiment mixte sur la parcelle 316, propriété de la Commune de L'Isle.**

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Jean-Luc Wuillens, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission en charge de ce préavis.

M. Jean-Daniel Richard, Conseiller, lit le rapport de la Commission des finances. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Denis Baudat, Conseiller : l'assurance est mise concernant le montant total d'« *un maximum de fs 1'500'000.--* ». Il y a souvent des surprises avec des dépassements dans les coûts. Est-ce vraiment réalisable que nous arrivions à ce montant maximum ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous sommes partis sur un calcul aléatoire du cube SIA (fs 850.--). Quand nous estimons le prix d'une construction nous sortons le volume qui est multiplié par un montant SIA en l'occurrence fs 850.-- et nous arrivons à environ fs 1'500'000.--, raison pour laquelle nous pouvons articuler ce chiffre. Il reste bien entendu que le projet final donnera également le chiffre final. La Municipalité va faire en sorte au niveau de l'architecte que le projet ne dépasse pas les coûts prévus.

M. Eric Hostettler, Municipal : l'objectif est d'avoir un projet avec un coût final qui revient à fs 1'500'000.--. Nous allons calibrer le projet en fonction de ce montant. Nous partons dans un projet neuf, si ce dernier est bien mené, les coûts sont relativement faciles à tenir. Nous pouvons également mettre dans le projet final un poste « *divers et imprévus* » pour se protéger et ne pas dépasser ce montant de fs 1'500'000.--. Si nous pouvons également arriver à un projet moins cher nous vous présenterons ce projet avec la demande de crédit de construction qui va avec.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : quelles sont les prestations fournies pour fs 100'000.-- (crédit d'étude) ? Les honoraires de l'architecte et de l'ingénieur sont-ils compris ?

M. Claude Rosat, Municipal : ce montant comprend l'élaboration du projet final jusqu'à l'obtention du permis de construire. Certaines prestations sont facturées selon les normes SIA en vigueur. Dans un avant-projet il n'y a pas de plan d'exécution, il y a un plan général (100<sup>ème</sup>). Au moment du crédit de construction, l'architecte et les ingénieurs font des plans d'exécution. Dans l'étape actuelle, nous allons avoir un avant-projet soumis à la Municipalité, puis il y aura le projet de construction (plans au 100<sup>ème</sup>), qui sont les plans soumis à l'enquête. Les honoraires de l'architecte et de l'ingénieur sont compris jusqu'à la mise à l'enquête.

M. Jean Stocker, Conseiller : il est parlé d'un bâtiment mixte, surface commerciale et habitable ?

M. Claude Rosat, Municipal : la possibilité constructible sur cette parcelle, avec l'entrée en vigueur du nouveau PACOM, au niveau de sa surface est de 533 m<sup>2</sup> environs (surface habitable maximum sur cette parcelle). Au niveau du crédit d'étude nous allons avoir plusieurs variantes proposées. Celui-ci sera proposé avec probablement un cabinet médical au rez-de-chaussée, un cabinet de physiothérapie ou appartement au second étage et 1-2 appartements au niveau des combles.

M. Jean Stocker, Conseiller : le prix au m<sup>2</sup> des surfaces commerciales ou habitables ne sont pas les mêmes ? Certains tarifs de location sont indiqués mais il serait bien de distinguer quel est le ratio/part pour les activités des surfaces commerciales et celles d'habitation afin de connaître le revenu locatif ?

M. Claude Rosat, Municipal : cette remarque concerne plus la prochaine étape soit le préavis concernant le crédit de construction, en fonction de projet il y aura une projection au niveau des loyers afin de connaître la rentabilité du bâtiment tout en respectant les pourcentages maximaux.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : quel type de locataire sont visés par cette construction. Il est mentionné un ascenseur, celui-ci est-il nécessaire ? Ne peut-on pas diminuer la facture totale du bâtiment et mettre le physiothérapeute au rez-de-chaussée pour éviter cet ascenseur ?

M. Claude Rosat, Municipal : cette question devra également se poser lors de préavis du crédit de construction. Ceci va certainement être une demande de la part de l'AVACAH qui va probablement exiger un ascenseur. Le soucis d'économie a bien été compris.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : Sommes-nous hors PAC Venoge ? A-t-on d'autre possibilité d'opposition au projet par rapport à la Venoge, à la situation de la parcelle ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous ne sommes jamais à l'abri d'une opposition. La totalité de la parcelle est en zone village (zone constructible) et n'a pas d'impact sur le PAC Venoge.

M. Luc Chappuis, Conseiller : Pouvons-nous imaginer que nous allons utiliser le maximum de bois dans cette construction ?

M. Eric Hostettler, Municipal : nous avons bien pris note de cette bonne idée. L'idée de cette construction est de viser le médical et le paramédical, avec quelques appartements à loyers moyens. Nous ne souhaitons pas ouvrir le bâtiment à d'autre activité commerciale. Un ascenseur est nécessaire pour une utilisation optimale du bâtiment.

M. David Lee, Conseiller : un appel d'offre a-t-il été fait au niveau des architectes ?

M. Claude Rosat, Municipal : l'appel d'offre est en cours d'élaboration au niveau de la Municipalité est sera lancé après l'aval de ce crédit d'étude par le Conseil Communal.

M. Sylvain Chenuz, Conseiller : les appartements seraient au prix du marché ou à un prix plus abordable (location ou vente) pour les habitants de la Commune ?

M. Claude Rosat, Municipal : un calcul de rendement par rapport aux m<sup>2</sup> exploitables sera fait et sera adapté au prix du loyer. Ceci sera une décision municipale de savoir quel sera le montant des loyers.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : jusqu'à quelle date ce terrain sera-t-il en zone constructible ?

M. Claude Rosat, Municipal : selon le PACOM, la date limite lors de l'entrée en vigueur du PACOM est de l'ordre de 12 ans. Nous avons donc 12 ans pour établir un projet de construction sur toutes les zones constructibles en zone village vierges de toutes construction. Actuellement il reste donc 11 ans.

M. Denis Baudat, Conseiller : dans le préavis, page 5 : Aménagements extérieurs et aménagement de la parcelle : un montant de fs 225'000.-- est réservé. Je trouve ce montant assez élevé, est-il possible de nous donner plus de détails ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous sommes sur un terrain relativement plat, nous devons engazonner, arboriser. Ce montant est effectivement un peu exagéré, le solde pourra être mis dans le bâtiment. Ce montant sera finalisé lors du projet final.

M. Jean Stocker, Conseiller : la Municipalité a besoin d'un montant pour lancer les architectes sur un projet et pour l'instant le projet est quasi inexistant. Il serait souhaitable que nous ayons assez rapidement un cahier des charges par rapport à cette surface constructible afin que nous ayons une vision un peu plus claire ? Ceci est-il possible ? Là nous vous donnons une carte blanche pour obtenir un permis de construire et après il sera trop tard pour discuter de la taille des appartements ?

M. Claude Rosat, Municipal : dans un premier temps, il est demandé un crédit d'étude de fs 100'000.- - pour mettre en concurrence quelques architectes qui vont élaborer des plans. Un sera retenu et qui jouira d'une partie de ces fs 100'000-- pour pouvoir nous présenter un avant-projet qui aboutira sur un

projet définitif et l'aboutissement à une mise à l'enquête. Nous faisons en sorte d'avoir l'expérience d'un architecte pour nous déterminer sur la base de plans et d'un projet constructif. Ces fs 100'000.— vont servir à ça.

M. Jean Stocker, Conseiller : je ne comprends pas comment nous pouvons dire à un architecte qu'il a carte blanche ? Qui fera partie de la Commission ad'hoc ? Il s'agit également de choix concernant la typologie et de la population cible ?

M. Eric Hostettler, Municipal : la Municipalité a une vision du bien à construire avec un certain budget. Ce bâtiment va être dédié à des activités médicales et paramédicales avec des logements, la parcelle nous offrant cette possibilité. La Municipalité sait ce qu'elle souhaite dans les grandes lignes et reviendra avec un projet fini qui sera uniquement mis à l'enquête s'il est accepté par le Conseil Communal. Nous ne pouvons pas mettre à l'enquête un projet si nous n'avons pas l'argent pour le construire et sans qu'il soit validé par le Législatif. Une fois le projet élaboré, la Municipalité souhaiterait le présenter à la Commission ad'hoc nommée afin de voir si celui-ci est réalisable. Le Bureau du Conseil décidera si c'est la même Commission ad'hoc qui officiera pour le préavis du crédit de construction que celle du crédit d'étude. L'idée de la Municipalité est d'intégrer cette commission à la fin de l'avant-projet afin qu'elle puisse aider à faire certains choix concernant l'architecture. Le rôle de la Municipalité est de soumettre un projet, au Conseil communal de l'accepter ou non. Maintenant savoir si nous voulons des 2-3 pièces, le projet doit simplement tenir la route.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : y a-t-il une deadline par rapport au médecin ? Doit-il libérer prochainement le cabinet où il se trouve ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous avons de la chance d'avoir le Dr. Gabioud qui laisse ses locaux à la disposition du Dr. Degroote et qui est conscient de la problématique actuelle.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 06/2023.

*Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :*

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- *Vu le préavis de la Municipalité,*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la Commission des finances,*
- *Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,*

#### DECIDE

- *D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 100'000.00 TTC pour la réalisation d'un avant-projet de construction d'un bâtiment mixte sur la parcelle 316, propriété de la Commune de L'Isle,*
- *D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt,*
- *D'accepter que ce montant soit amorti par prélèvement à fonds de réserve en 2024, compte n° 2820.06.*

Le préavis 06/2023 est accepté à une large majorité par **39** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

#### **Point 6. Communication de la Municipalité.**

Mme Annelise Rime, Syndique et MM. Steve Baudat, Claude Rosat, Eric Hostettler et Philippe Mulhauser, Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Claude Rosat, Municipal : remercie le Conseil pour son intérêt concernant le préavis 06/2023 et pour son acceptation.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant l'éclairage public : le matériel est enfin arrivé (budgeté en 2023) et selon planification sera changé d'ici la fin du mois de décembre 2023 si tout va bien.

La Rue de la Potale a fait l'objet d'une analyse de trafic par le canton via la DGMR et nous ferons au printemps 2024 un essai de modération du trafic suite à plusieurs demande d'habitants de la Potale au vu de la dangerosité du site. Cette démarche ne coûte rien. Le rapport est public.

Concernant les places de jeux : suite à la séance participative avec un groupe de travail sur les places de jeux de L'Isle (grande salle) et Villars-Bozon, le préavis présenté n'est pas passé à la Municipalité en raison d'un problème de prix hauts. Le groupe de travail a été renvoyé à sa copie et nous espérons revenir avec un préavis en mars prochain. Il n'y a pas de subvention pour les places de jeux. Il est possible que la Municipalité fasse un appel auprès des entreprises de la Commune afin de bénéficier de quelques dons comme cela s'est fait dans d'autres communes.

Concernant les AF : cela suit son cours, nous n'avons pas encore le rapport de la maison qui s'est penchée sur la renaturation du site de l'étape 2. Dès réception du rapport nous irons de l'avant.

Nous sommes également sur un projet concernant l'eau sur les pâturages, nous avons manqué d'eau ces dernières années. Nous avons revu cet avant-projet et nous irons de l'avant pour régler cette problématique.

M. Eric Hostettler, Municipal : en collaboration avec le Parc Jura Vaudois, il y a eu une démarche participative citoyenne pour étudier la possibilité de revaloriser/utiliser l'allée cavalière pour des activités récréatives ou de rencontres. Au vu de la consultation et de la position de la Municipalité, il a été décidé de laisser développer la biodiversité sur cette zone et de favoriser l'éco-pâturage.

Le Parc Jura Vaudois a également le projet de cadrer et favoriser le caravanning sur le territoire du parc, le camping sauvage étant un réel problème. Le but est de créer une charte et une législation commune à toutes les Communes membres du Parc Jura Vaudois et des moyens de contrôle. Offrir également des infrastructures (2-3 places avec prise, WC sec, etc...). Ceci est encore à l'étude.

Jeudi 14.12.2023, repas des aînés des Communes de L'Isle et Mauraz (100 personnes). Il y a une bonne équipe qui entoure et organise les différentes animations de l'Automne d'Or.

M. Steve Baudat, Municipal : séparatif de La Coudre, la météo et un sous-sol riche en surprises ont engendré du retard. Nous allons stopper les travaux pour les fêtes, la route sera refermée et les travaux reprendront en fonction de la météo, avec pour but de terminer pour la fin du premier trimestre 2024.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant le PACOM : en date du 31.07.2023 le CDAP (Cour de Droit Administratif et Public) a rejeté le recours portant sur la parcelle 578, le PACOM est actuellement entièrement validé. Tous les documents sont disponibles sur le site internet ou auprès du greffe.



Samedi 16.12.2023 distribution des sapins et le 19.12.2023 le Noël villageois. Nous vous remercions d'accueillir la jeunesse tambour battant.

Remerciement au Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité ce soir, à Mme Véronique Grandjean, Boursière, pour son travail, à tout le personnel communal, à l'administration, à l'exploitation et aux bûcherons, au Président du Conseil et à la Secrétaire pour les bons rapports, aux sociétés locales et à ceux et celles qui s'investissent pour que notre village reste vivant. La Municipalité souhaite de joyeuses fêtes à tous-tes.

#### **Point 7. Communication du bureau du Conseil**

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle que le calendrier 2024 a été joint aux convocations. Merci à tous-tes de faire en sorte d'être présents-es lors des séances.

Remerciements aux aides pour les élections fédérales, tout c'est très bien passé. Remerciement à M. Lee pour la mise à disposition du matériel informatique.

Remerciements à la Municipalité de nous avoir permis d'organiser notre dernière séance à Lausanne, c'était très agréable d'avoir pu visiter et de nous retrouver dans cette magnifique salle. Les discussions sont plus chaleureuses dans notre salle du Conseil.

Rappel concernant une interpellation faite lors des propositions individuelles de notre dernier Conseil du 04.10.2023, j'aimerais rappeler l'article 53 de notre règlement « *un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter, il doit se récuser spontanément ou à défaut être récusé par un membre du Conseil ou par le Bureau. Le Conseil statue sur sa récusation. Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restant du Conseil* ». Ce qui veut dire que si vous avez une question ou une interpellation qui vous concerne personnellement ou une société dont vous faite partie ou une association, il est préférable de transmettre votre vœu à un autre membre du Conseil pour ouvrir la discussion. Nous ne devons pas avoir d'intérêt personnel. Merci d'y prêter attention.

M. Jürg Hostettler, Président : rappelle qu'il ne se représentera pas au mois de juin 2024 et qu'actuellement toujours personne n'a montré son intérêt pour le remplacer

#### **Point 8. Propositions individuelles**

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : remercie M. Steve Baudat, Municipal, d'avoir pris en considération la demande d'étudier la mise en route du jet d'eau par une pompe en circuit fermé. Le jet d'eau est important pour la Commune.

M. Denis Baudat, Conseiller : remercie et félicite la Municipalité de la manière dont vous avez rebondi suite aux déboires de la gendarmerie et de tout faire afin que nous gardions un cabinet médical. Que fait-on de la gendarmerie ? Ce bâtiment nous coûte, pourrait-on à moindre coût réutiliser les appartements ?

M. Claude Rosat, Municipal : comme annoncé lors de la séance du 04.10.2023, le préavis initial va être retiré. Nous allons vous proposer un nouveau préavis concernant un rafraîchissement des appartements existants, avec éventuellement du commercial au rez-de-chaussée. L'architecte à lancer des appels d'offre au niveau des différents corps de métiers, avec un préavis si possible en mars 2024.

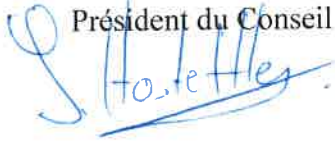
Il n'y a plus de question, le point 6 est clos.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité pour les excellentes relations et la bonne interaction en particulier à Mme La Syndique avec qui nous avons une excellente collaboration, car si les préavis sont quasi tous acceptés à l'unanimité c'est qu'il y a une bonne collaboration, une bonne préparation, une bonne écoute et que tout fonctionne bien. Il remercie également Mme la Boursière, le personnel de l'administration communale, les huissiers, le personnel communal d'exploitation et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des différentes manifestations organisées durant l'année et souhaite de bonnes Fêtes à tous-tes et une bonne santé à tous. Chacun est convié au souper qui suit le Conseil Communal.

La prochaine séance est fixée au 19.03.2024. La séance est levée à 20h50.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler  
Président du Conseil



Carole Ueltschi  
Secrétaire du Conseil

